

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'Instruction pour le service en campagne. — L'artillerie de campagne aux Chambres fédérales. — Remaniement du Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse.

Dans le numéro du mois d'avril du *Monatschrift für offiziere aller Waffen* le colonel Hungerbühler fait l'historique des péripéties qui ont marqué l'élaboration de l'*Instruction sur le service en campagne (Felddienstordnung)*. Il en a déjà été question à diverses reprises, dans les polémiques engagées par la *Züricher Post* contre certains fonctionnaires fédéraux, et l'on a relevé, en particulier, les lenteurs de la rédaction. L'historique du colonel Hungerbühler est de nature à éclairer l'opinion sur les causes assez variées qui ont retardé la mise au jour de cette *Instruction* et à provoquer un jugement plus équitable.

Quand fut mise en vigueur la loi militaire de 1874 qui centralisait entre les mains de la Confédération l'instruction des troupes de toutes les armes les prescriptions pour le *Service en campagne* rédigées par le colonel Hofstetter subsistaient encore ; elles étaient conçues, suivant l'usage d'alors, dans la forme d'un règlement.

En 1882, ces prescriptions furent remplacées par l'*Instruction sur le service des troupes suisses en campagne*.

Au bout de quelques années on constata qu'une revision de cette *Instruction* était nécessaire par les idées nouvelles et par les développements et modifications qu'avait subie l'organisation de l'armée. En effet, en 1891 déjà, on avait créé les corps d'armée et les troupes de vélocipédistes.

Au mois de mars 1894, le colonel Hungerbühler, qui avait déjà rédigé l'*Instruction* précitée, fut chargé par le département militaire fédéral d'en composer une nouvelle, simplifiée et mise en harmonie avec les idées en cours. La même année encore, il soumit au chef de l'arme de l'infanterie par l'intermédiaire de l'instructeur en chef (les colonels Feiss et Rudolf) une esquisse concernant le service de sûreté en marche et les avant-postes. Le colonel Feiss approuva en principe ce projet, mais demanda qu'il y fût

apporté des simplifications plus grandes quant au fractionnement et à la terminologie.

La partie traitant du service de sûreté fut donc remaniée et soumise à l'appréciation des instructeurs supérieurs de l'infanterie dans leur conférence annuelle de 1895. Dans ce nouveau projet, l'auteur était allé, en fait de simplification, jusqu'à la limite extrême de ce qu'il jugeait possible. La terminologie se bornait aux termes de : Avant-garde (arrière-garde, flanc-garde), avant-poste, patrouille, termes combinés avec la désignation de l'unité ou de la troupe chargée de ces missions.

La conférence, contrairement aux vûes du colonel Feiss, trouva qu'on avait poussé les simplifications trop loin, par rapport à l'Instruction, à laquelle la troupe s'était accoutumée; elle jugea désirable que la terminologie se rapprochât le plus possible de celle en usage. On voulait tenir compte du fait que l'édition française avait été mise en application à une époque plus récente que l'édition allemande; il convenait de ne pas la remplacer aussi vite par quelque chose d'entièrement nouveau.

La même année le colonel Feiss mourut; le colonel Rudolf lui succéda. L'auteur du projet révisé fut appelé aux fonctions d'instructeur d'arrondissement de la V^e division. L'année suivante, il devint en outre chef d'état-major du II^e corps d'armée et dut, en cette qualité, préparer presque seul le cours pour officiers supérieurs de son corps d'armée (1896), et le rassemblement de troupes de 1897, vu la maladie du commandant du corps d'armée. Ces divers travaux absorbèrent presque complètement son temps et ses forces. Malgré cela, en 1896, un remaniement du chapitre IV de l'Instruction (service de sûreté) était achevé.

Mais cette année-là, la conférence des instructeurs supérieurs de l'infanterie n'eut pas lieu; le projet ne put donc être mis en discussion qu'en 1897 et de façon sommaire seulement. La conférence décida de ne pas aborder la discussion de détail du chapitre IV et d'inviter l'auteur à poursuivre son travail. En même temps elle exprima les vœux suivants :

Maintenir les anciennes désignations, autant que cela était possible ;

Etablir l'accord complet dans la forme à donner aux ordres, avec les indications de l'*Instruction pour les états-majors* ;

Introduire un chapitre sur le droit et les usages internationaux de la guerre (convention de Genève, relations avec l'ennemi, etc.).

Dans le courant de l'année 1898, le remaniement des quatre premiers chapitres de l'*Instruction* était achevé. Ces chapitres contenaient en particulier : les ordres et les rapports, les marches, le stationnement, le service de sûreté et le service d'exploration.

Ces quatre chapitres auraient pu être soumis au mois de mai 1898 à la nouvelle commission instituée à cet effet par le département militaire, sous la présidence du colonel P. Isler, instructeur en chef de l'infanterie; mais

cette commission n'eut sa première session qu'en 1899, à Lucerne. Dans le nouveau projet on avait tenu compte des vœux émis dans la conférence des instructeurs supérieurs de l'infanterie, sans perdre toutefois de vue le but principal qui était de simplifier et d'abrégé.

Au début de cette première session de la nouvelle commission, on posa d'abord la question de savoir si l'on maintiendrait à l'œuvre en préparation le caractère d'une *Instruction sur le service en campagne*, ou si on lui donnerait la forme plus précise et plus brève d'un *règlement*; il fut aussi question de la convenance d'une division en deux parties, l'une destinée aux chefs subalternes, dans la forme d'un *règlement*, l'autre destinée au commandement supérieur, dans la forme d'une *instruction*. La commission décida de conserver à l'œuvre le *caractère d'une instruction* et de faire abstraction de la division en deux parties.

Sur quoi la commission discuta le projet article par article. Dans une deuxième session, au cours de l'été de la même année, à Zurich, la discussion fut poursuivie. Il fut décidé de mettre immédiatement en œuvre la préparation des chapitres qui manquaient encore et de proposer au département militaire fédéral de confier la rédaction d'un certain nombre de chapitres, nécessitant des connaissances spéciales, aux services dans le ressort desquels ils rentraient (état-major général, administration, service sanitaire, justice militaire).

Le remaniement des parties que la commission avait discutées et l'assemblage de toutes celles devant composer le projet, furent terminés en 1900. Cette année-là, par suite de la nomination du colonel Hungerbühler aux fonctions de chef de l'arme de l'infanterie, la présidence de la commission passa du colonel P. Isler au colonel Otto Hebbel, chef de l'arme de l'artillerie.

Dans l'hiver de 1900-1901, le département militaire fédéral soumit le projet complet à tous les chefs de service et aux commandants supérieurs des troupes. Cette consultation porta jusqu'à la fin de l'été. Alors seulement le projet put être mis en circulation auprès des membres de la commission. L'hiver 1901-1902 y fut consacré.

En février 1902, la commission fut de nouveau convoquée pour une assez longue session; on put lui soumettre pour la première fois le projet dans son ensemble. L'auteur fut prié de mettre la dernière main à la rédaction et un des membres de la commission, le colonel Audéoud, chargé de la traduction française. Enfin on désigna un comité de rédaction pour la rédaction définitive, soit la concordance des deux textes allemand et français.

Ces travaux remplirent l'été et l'automne de 1902. En décembre, le comité de rédaction se réunit pour la dernière fois.

La tâche de ce comité de rédaction était de remanier le tout, de façon que, quant à la forme, l'œuvre fut plus conforme aux décisions prises par la

commission ; celle-ci avait notablement abrégé la rédaction du projet primitif. Il fut fait dans le sein du comité de rédaction la proposition inattendue de soumettre tout le travail à une nouvelle revision, en vue de l'abrégé et de lui donner le caractère « d'un règlement dans le sens moderne du terme ». Comme le comité de rédaction n'était pas compétent pour en décider, les délibérations durent être suspendues, la question devant être portée devant la commission de revision, qui seule pouvait revenir sur la décision qu'elle avait prise dans sa première session.

Le Département militaire, nanti de la question, invita le président à réunir la Commission de revision pour terminer son travail. Cette dernière session eût lieu à la fin de mars 1903. Elle n'eut à s'occuper que de quelques points encore en suspens. Quant à la forme définitive à donner au projet de service en campagne, le Département militaire s'était réservé d'en décider ; la Commission émit seulement le vœu que « la rédaction de l'*Instruction sur le service en campagne* fut aussi brève, aussi nette et aussi précise que possible ».

La décision de la Commission et le projet, dans la forme rédactionnelle de 1902, furent soumis au Département militaire.

Après un examen approfondi, celui-ci arriva à la conclusion que la vraie solution de la question se trouvait entre les deux opinions extrêmes : *Instruction sur le service en campagne* et *Règlement* ; se plaçant à ce point de vue, il estima que le projet pourrait être allégé sans être pour autant transformé en un règlement ; ce qu'il nous faut actuellement, après les progrès des dernières années, ce n'est ni une *Instruction sur le service en campagne* dans le sens de celle de 1882, ni un *Règlement*, mais une *Instruction sur le service en campagne* plus concise, contenant des règles de conduite brèves et précises ¹.

Le Département militaire modifia en conséquence la tâche primitive qu'il avait donnée à l'auteur et le chargea, par une lettre du 29 juin 1903, de revoir le projet et de le modifier dans le sens indiqué, puis de le soumettre à sa décision.

L'auteur remit son travail au Département le 18 octobre 1903 ; le 23 novembre suivant, le Département militaire se déclara d'accord et ordonna l'impression et la traduction française. Celle-ci et l'impression dans les deux langues remplirent l'hiver 1903-1904. Le projet achevé fut présenté au Département le 26 mars 1904 ; dans sa séance du 31 mars, le Conseil fédéral l'approuva et décida qu'il serait mis provisoirement en vigueur, à titre d'essai, pendant une période assez longue.

Telle est l'histoire mouvementée de l'*Instruction sur le service en campa-*

¹ Pour marquer la différence, en allemand, on a adopté un nouveau titre : *Felddienstordnung*, au lieu de *Felddienstanleitung*. Dans la traduction française on a conservé l'ancien titre d'*Instruction sur le service en campagne*.

gne. Dans un de ses prochains numéros, la *Revue militaire suisse* en parlera plus longuement et exposera en quoi elle diffère de l'*Instruction* de 1882 qu'elle remplace.

* * *

Les Chambres fédérales ont voté la loi sur la réorganisation de l'artillerie de campagne conformément aux propositions du Conseil fédéral. (V. *Revue militaire suisse*, janvier 1904, p. 37). Les débats n'ont pas apporté d'arguments nouveaux. La question si intéressante, entre autres, de l'influence des méthodes de combat de l'artillerie à tir rapide sur la composition de la batterie, n'a été qu'effleurée.

D'une façon générale, la discussion s'est ressentie du caractère provisoire de la loi. Conseil fédéral et Commissions législatives ont argué l'un et les autres des travaux de réorganisation militaire générale en cours, pour ajourner l'examen de toute modification de quelque portée, et les Chambres ont admis ce point de vue.

Au Conseil national, M. le député Muri aurait désiré profiter de la circonstance pour « fédéraliser » toute l'artillerie de campagne. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur le côté politique de cette réforme ; mais au point de vue militaire, il est permis d'admettre qu'elle est au moins discutable. Ainsi que l'a fait remarquer le rapporteur de la Commission, colonel-divisionnaire Secretan, de bons arguments peuvent être invoqués pour et contre la centralisation. Pour, on fait surtout valoir que certains cantons aptes à fournir des canonniers, cantons plutôt commerçants et industriels, éprouvent au contraire des difficultés à fournir des conducteurs, plus aisément recrutables dans les cantons agricoles. Contre, on objecte que l'unité des batteries cantonales, et leurs qualités morales sont supérieures à ce que produisent les batteries fédérales ; l'esprit de corps y est plus développé et l'émulation plus grande.

Ce dernier argument nous paraît d'une haute valeur. Il ne faudrait créer des batteries fédérales que s'il était démontré que les cantons en état de recruter à la fois le personnel canonnier et le personnel conducteur, et, d'une façon plus générale, en état de former des batteries remplissant toutes les conditions voulues d'instruction et de solidité, ne peuvent suffire à la tâche.

* * *

Le Département militaire fédéral vient d'adopter le nouveau projet de *Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse*. Comme bien l'on pense, il ne s'agit pas d'une œuvre entièrement nouvelle, mais d'une revision, en certaines de ses dispositions les plus importantes, du règlement du 31 août 1894. Il a été remanié surtout pour être modernisé. Les deux réformes essentielles concernent en effet le combat à pied sur lequel il insiste, ce combat répondant, comme on sait, aux conditions actuelles, et le

rattachement définitif des mitrailleuses à l'arme par l'adjonction d'un nouveau chapitre les concernant, introduit dans le règlement même. Les auteurs se sont appliqués du reste à faire clair et concis, et ils ont réussi. On en jugera par le fait que, malgré l'adjonction du chapitre sur les mitrailleuses, le nouveau règlement ne comporte que 19 articles et 16 pages de plus que l'ancien. Toute la matière relative aux mitrailleuses, formant le titre VI du règlement, est condensée en 48 articles occupant 34 pages. Le principe dont les auteurs du règlement se sont inspirés est nettement formulé en tête du titre : « Les mitrailleurs à cheval sont partie intégrante de la cavalerie ; l'éducation et l'instruction de leur troupe relèvent du Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse. »

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Une nouvelle cartouche de fusil. — Bibliographie.

Mutations en quantité parmi nos généraux. Voici d'abord le colonel-général Adolf v. Wittich, qui prend sa retraite. Il commandait le XI^e corps d'armée, à Cassel, depuis 1892. Il a appartenu à l'état-major général et au ministère de la guerre ; longtemps il fut attaché à la personne de l'empereur à titre de commandant du quartier général. L'année dernière, il a pris part aux manœuvres impériales.

Un autre participant à ces manœuvres est également démissionnaire : le général d'infanterie Henri-Léon v. Treitschke, du XIX^e corps d'armée (II^e saxon) à Leipzig qu'il a commandé depuis sa création. Il a fait les deux guerres de 1866 contre la Prusse et de 1870 contre la France. Il est adjudant-général du roi. On se rappelle qu'en 1903, il commanda l'ennemi marqué contre l'empereur. Son successeur est le lieutenant-général comte Vitzthum v. Eckstädt, venu de la XL^e division (4^e saxonne), à Chemnitz. Né en 1846, il débuta comme officier de chasseurs en 1866. Il s'est distingué pendant la campagne de 1870. Il a fonctionné comme aide de camp du roi et commanda successivement dans l'infanterie un régiment, une brigade, enfin la XXIV^e division avant la XL^e.

Dans l'armée prussienne quatre généraux ont obtenu leur démission : trois divisionnaires et un commandant de forteresse. Les divisionnaires sont le baron d'Ardenne de la VII^e division, à Magdebourg ; v. Toppelskirch de la XXXIII^e, à Metz, et v. Hagen de la XXI^e, à Francfort-sur-le-Mein. Le quatrième lieutenant-général est le commandant de Posen Hoyer v. Rotenhein. Le baron v. Ardenne appartient à la cavalerie ; il est sorti du régiment des

Ziethen-Husaren. Il a passé par le ministère de la guerre, commanda une brigade et fut nommé plus tard inspecteur de cavalerie. Le lieutenant-général v. Toppelskirch est sorti du 68^e d'infanterie. Il a rempli différentes fonctions à l'état-major général, commandé une brigade, fut directeur d'un département au ministère de la guerre. Le lieutenant-général v. Hagen après avoir étudié quelque temps la jurisprudence entra au régiment des grenadiers de la Garde Empereur Alexandre et devint officier en 1866. Il a été professeur à une école de guerre et plus tard directeur. Le lieutenant-général Hoyer v. Rotenhein appartient à l'artillerie de campagne. Il est sorti de l'artillerie de la Garde où il fut nommé lieutenant en 1865. En 1894 il passa au 10^e régiment d'artillerie de campagne, commanda une brigade depuis 1898 et devint en 1901 commandant de Posen.

A signaler encore le décès d'un vieux général longtemps gouverneur de la maison des Invalides à Berlin, le général d'infanterie Ernst v. Grolman, né en 1832, ancien officier au régiment des grenadiers Empereur Franz de la Garde, où il était entré en 1849; depuis il a fait les campagnes de 1866 et 1870-71 avec distinction. Depuis 1889, il remplissait ses fonctions de gouverneur; depuis 1890, général d'infanterie.

L'avancement qui a suivi les mutations signalées plus haut a été extraordinaire. Le voyage de l'empereur l'avait retardé.

Le colonel-général v. Wittich a été remplacé par le lieutenant-général Linde, commandant la IV^e division à Bromberg. Linde a fait dans l'artillerie les guerres de 1866 et 1870-71. Nous le trouvons plus tard à l'état-major général, puis dans l'infanterie. Il a commandé le régiment de fusiliers n^o 36 à Halle, plus tard la XIV^e brigade d'infanterie à Magdebourg, depuis l'automne 1900 la IV^e division qu'il commanda par intérim aux manœuvres impériales de cette année-là. La IV^e division a été confiée au lieutenant-général Schultz, de la X^e brigade d'infanterie; la VII^e au lieutenant-général v. Bernhardt, de la XXXI^e brigade de cavalerie, à Strasbourg. Bernhardt est connu en Suisse où il fut attaché militaire. Il a appartenu longtemps à l'état-major général. Le nouveau commandant de la XXXIII^e division est le lieutenant-général Gæde qui a fonctionné longtemps au ministère de la guerre. Le commandement de la XXI^e division a été conféré au lieutenant-général v. Kettler, de la XXVIII^e brigade d'infanterie. Le nouveau commandant de Posen est le major-général v. Issendorf, de la XX^e brigade d'infanterie.

Plus récemment a démissionné encore le commandant de Mayence, v. Zastrow, remplacé par le major-général v. Kettler, commandant le régiment d'infanterie n^o 60. Ont été promus au total: 17 lieutenants-généraux, 19 majors-généraux, 41 colonels. Démissionnaires: 15 commandants de brigade.

En Saxe, la XL^e division a reçu pour chef le lieutenant-général v. Basse.

J'ajoute que le lieutenant-général v. Kettler a pris part à l'expédition

contre la Chine où il a commandé le II^e brigade d'infanterie. Gæde s'est distingué dans les délibérations du Reichstag quand il s'est agi de soutenir les propositions du ministère. v. Bernhardt a été chef de la section historique I au grand état-major. Il est connu par ses livres, surtout par sa *Cavalerie de l'avenir*. Il a été professeur à l'académie de guerre.

* * *

Le bataillon de pionniers hanovriens n^o 10 a fêté à Minden, le 21 avril, son jubilé de cent ans. Les participants ont reçu une médaille et les anciens officiers la permission de porter l'uniforme des anciens ingénieurs hanovriens.

Les *délibérations du budget militaire* pour 1904 ont entraîné vers la fin du mois d'avril. On a encore mis à l'ordre du jour la nouvelle loi sur les pensions militaires. Les libéraux exigent la liquidation de l'ordre du jour avant la clôture de la session, ce qui paraît presque impossible.

De temps à autre on parle d'un progrès dans l'armement de notre infanterie. Il ne peut être question du fusil automatique qui n'est pas encore assez perfectionné. D'après ce qu'on dit, il s'agit d'une nouvelle cartouche qui par le moyen d'un projectile allégé, et d'une poudre plus efficace, procure une trajectoire plus tendue et un tir plus précis. On nomme même un régiment d'infanterie de la Garde chargé des essais.

Comme je vous en ai informé, les manœuvres impériales en 1904 auront lieu sur le territoire du IX^e corps d'armée. On a raconté qu'elles seront combinées avec celles de la marine et auront lieu dans la baie de Neustadt; d'autres disent à l'embouchure de l'Elbe. Ce ne sont que des on-dit.

On a porté le deuil de feu votre plénipotentiaire diplomatique Roth. Il était fort aimé; la célébration de son jubilé en avait fourni la preuve. Diverses conjectures sont faites à Berlin touchant la personne de son successeur, mais elles manquent de fondement.

* * *

Dans le domaine de la littérature, l'ouvrage en vedette est les *Annales de Löbell pour 1903* (v. *Löbell's Jahresberichte über die Veränderungen und Fortschritte im Militärwesen*, Jahrgang : 1903). La Suisse figure au nombre des Etats dont la situation militaire est indiquée. La partie la plus intéressante du volume est la deuxième qui traite des diverses branches des sciences militaires. En 1903 on s'est intéressé particulièrement à l'armement de l'artillerie de campagne, et ici la Suisse figure au premier plan. Le nombre des puissances qui ont terminé leurs essais avec les pièces à recul sur l'affût est considérable. Pour l'artilleur, la question de la tactique de l'artillerie de campagne présente autant d'intérêt que celle du matériel.

Je cite encore le *Journal du lieutenant-colonel Campe*, pendant la campa-

gne de 1870-71 (*Ein wackerer deutscher Kriegermann vor dem Feinde*). L'ouvrage est très instructif et intéressant. L'auteur se trouvait dans l'armée du prince royal et appartenait au régiment d'infanterie n° 46. Il a pris part aux batailles de Wörth, Sedan et au siège de Paris.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(*De notre correspondant particulier.*)

Crédits extraordinaires. — Organisation défectueuse. — Loi de service personnel. — Les réformes et le parlementarisme. — Prestation du serment au drapeau. — Décoration du drapeau de Porto-Rico. — Les héros de Baler. — Mission en Orient. — Notice bibliographique.

Je vous disais, en terminant ma dernière chronique, qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la vie du cabinet présidé par M. Maura fût aussi éphémère que celle de son prédécesseur et, partant, que les projets du général Linarès, réformant en plusieurs points nos institutions militaires et sur lesquels reposent tant d'espérances, eussent pour la troisième fois la malchance de ne pouvoir être déposés à la Chambre.

Ces craintes se sont, pour le moment du moins, dissipées, ce qui ne signifie pas que les sentiments de nos parlementaires, à l'égard du ministère, se soient adoucis ; il semble, au contraire, que tous ceux qui siègent sur les bancs de l'opposition s'évertuent à rendre la tâche du gouvernement le plus difficile possible. Obstructions systématiques, alliances plus ou moins sincères entre des groupes d'ordinaire peu enclins à s'entendre, discours des grands maîtres de la parole, apostrophes violentes allant jusqu'à la menace, toutes les ressources enfin que le régime parlementaire peut offrir, dans un pays aussi épris de l'art oratoire et des petits moyens que réfractaire à l'action et aux hautes visées, ont été utilisés pour amener M. Maura à démissionner. Mais, malgré tant d'efforts et les attaques de toute la presse libérale, le nouveau chef du parti conservateur est demeuré au pouvoir, tout comme s'il avait pour lui les sympathies de la nation entière.

Il est vrai que, trouvant probablement sa position trop dangereuse en présence de l'hostilité des minorités parlementaires, il a préféré ajourner les Chambres *sine die*, aussitôt votés les crédits extraordinaires demandés par le ministre de la guerre ; ces crédits, suivant l'avis du général Linarès, sont destinés aux mesures de prudence que comportent les éventualités de la guerre d'Orient.

Ce sont les suivants : 5 824 500 pesetas pour la fabrication et l'achat de poudre, cartouches, projectiles, etc. ; 3 millions de pesetas pour compléter certaines dépenses et construire d'autres ouvrages de fortification et 950 000

pesetas pour l'acquisition et la pose de défenses sous-marines. Enfin il a été demandé au Parlement de voter les crédits nécessaires pour porter, en 1904, de 83 000, chiffre prévu par le budget, à 100 000 hommes l'effectif permanent des hommes de troupes.

Le gouvernement dispose actuellement de toutes ces ressources, grâce à l'appui inconditionnel de la majorité. Toutes les minorités ont voté contre les crédits, dans la crainte d'un retour aux déplorables artifices d'autrefois. On présentait des budgets en apparence modéré, mais d'une modération illusoire, un régime compliqué de suppléments de crédits rendant très difficile le contrôle des dépenses des différents départements. L'œuvre d'assainissement et de consolidation de nos finances commencée par M. Villaverde a mis fin à cette mauvaise habitude; aussi a-t-on spécialement insisté, en combattant les crédits militaires, sur la ferme décision de chacun de s'opposer, à l'avenir, à tout ce qui pourrait réintroduire le désordre dans l'administration des deniers de l'Etat ou contribuer à leur gaspillage. Ni les explications du ministre de la guerre, tendant à établir nettement qu'il ne s'agissait pas le moins du monde de retomber dans les erreurs du passé, mais de faire droit à des exigences purement circonstanciées, ni les preuves de bon vouloir données par le même général Linarès, qui diminuait considérablement le montant des crédits primitivement fixés, ne purent avoir raison des scrupules des députés et des sénateurs non ministériels. Au Sénat comme à la Chambre, les majorités seules ont agréé la demande; les membres des minorités ont tous voté négativement, à l'exception de ceux qui appartiennent à l'armée, lesquels se sont abstenus.

Après ce début, il est aisé de comprendre que le général Linarès n'a guère pu mettre d'enthousiasme à prendre les dispositions réclamées par les dangers auxquels sa position géographique expose l'Espagne, au cas où des coups de canon viendraient à être tirés dans la Méditerranée. En prescrivant ces mesures, notre ministre de la guerre a dû éprouver la plus profonde tristesse à constater une fois de plus, hélas! que notre état militaire est des plus insuffisants.

Pas plus aux îles Baléares et aux Canaries que dans les places fortes du nord de l'Afrique ou dans les points de haute valeur stratégique, situés sur nos côtes, il n'a trouvé ni les garnisons nécessaires, ni les défenses indispensables: il s'est donc vu obligé de s'occuper en hâte de celles-ci et de renforcer immédiatement les garnisons. On sait qu'en temps de paix l'organisation des unités supérieures n'existe que sur le papier et que leur effectif est ordinairement réduit à sa plus simple expression. Il a donc fallu pour renforcer les garnisons se livrer, dans les bureaux du ministère, à un travail de casse-tête pour arriver à déplacer quelque 9000 hommes, total approximatif des renforts expédiés sur les différents points où leur présence était considérée comme nécessaire. On a pris ça et là des corps de troupes

(corps sans chair, des squelettes, cela va sans dire), sans tenir aucun compte ni des principes organiques, ni des avantages qu'il y aurait à utiliser telle force se trouvant dans certaine région plutôt que telle autre d'une région plus éloignée¹. Et s'il devenait indispensable de mettre sur pied de guerre les unités, il est presque impossible de concevoir le gâchis qui résulterait d'une pareille mobilisation, dans laquelle les réservistes auraient à parcourir d'énormes distances, soit par terre, soit par mer, souvent en employant des moyens de transport tout à fait improvisés.

Ces mouvements de troupes ont rappelé à ceux qui en ont été témoins notre malheureuse mobilisation de 1893, lors des incidents de Mélilla, mobilisation que d'aucuns considèrent comme le point initial de nos malheurs postérieurs, car ce fut elle qui apprit à nos adversaires la faiblesse réelle de notre état militaire.

On ne saurait certes faire aucun reproche au ministre de la guerre en ce qui concerne les justes critiques provoquées par cette concentration partielle ; le général Linarès ne peut être rendu responsable d'un état de choses dont il est la première victime et contre lequel il n'a jamais cessé de lutter, faisant les plus louables efforts pour trouver un remède. Il sait fort bien que nous ne verrons pas notre régénération militaire tant que nous maintiendrons l'exonération du service à prix d'argent. Il n'ignore pas non plus qu'il nous faut modifier radicalement les procédés d'instruction de nos établissements militaires, changer notre système d'avancement, lequel, en s'appuyant exclusivement sur les droits d'ancienneté, ne favorise que les médiocrités et tue les initiatives, et finalement créer un organe technique destiné à veiller à tout ce qui relève de la préparation de la guerre. Le général Linarès sait et veut tout cela, mais, dans la mise en pratique de ses patriotiques projets, il est aux prises avec des difficultés de toutes sortes, provoquées par l'ignorance des uns et l'égoïsme des autres. Voyez plutôt ce qui est advenu de son projet de loi de service obligatoire et personnel déposé à la Chambre dès sa rentrée au ministère ?

Ce projet était, si je ne me trompe, le troisième sur lequel nos législateurs étaient appelés à se prononcer ; les deux autres n'avaient pas eu l'heur de plaire et avaient reçu un enterrement de première classe. Comme les circonstances avaient changé, que les esprits avaient évolué et surtout que nous étions payés pour nous corriger, à la suite de nos derniers malheurs, nombreux étaient ceux qui croyaient aux chances sérieuses du projet Linarès. En effet, la Chambre l'adopta très facilement, même trop facilement, car il ne s'éleva presque pas de discussion, alors qu'il s'agissait d'une loi des plus importantes à tous égards et contre laquelle, de tout temps, nombre d'intérêts personnels s'étaient coalisés. Cette approbation, au pas

¹ Par exemple, on a envoyé aux Canaries, endivisionnés, des régiments pris à San Sébastian et à Malaga !

de course, du service militaire obligatoire ne laissait rien prévoir de bon et ces craintes se justifiaient lorsque le Sénat trouva convenable d'ajourner la discussion. Le projet est donc, en fait, relégué dans les cartons, et l'on se demande si à son tour il n'est pas condamné lui aussi à mourir dans l'oubli. On dit que ceux qui s'opposent plus que qu'il faut à ce soit à le laisser vivre sont messeigneurs les prélats qui siègent au Sénat; ils ne veulent pas entendre parler de l'extension aux séminaristes et autres gens de robe du devoir légal de servir la patrie, les armes à la main. Si c'est de là que vient cette opposition redoutable, — et notez que chacun l'assure, — tant pis pour les évêques, pour ceux qui les appuient et surtout pour le pays qui supporte de telles entraves et renonce ainsi au principe le plus juste, le plus noble, le plus indispensable, sous tous les rapports, à l'époque où nous vivons.

Ce n'est donc pas la faute du général Linarès si nous n'avons pas le service personnel, mais celle de ce vieil esprit réactionnaire dont nous autres Espagnols avons tant de peine à nous débarrasser et dont l'essence réside dans la mentalité des prélats et de ceux qui, sous prétexte de représenter l'ordre établi, s'efforcent de maintenir des privilèges irritants, ne se doutant peut-être pas que l'ordre n'a rien à voir avec l'injustice.

Il y a encore d'autres responsables dans cet insuccès répété d'une loi aussi importante, la presse, par exemple, dont le pouvoir est partout indéniable, particulièrement dans notre pays, et qui ne s'est pas donné la peine d'exercer une propagande effective en faveur du service obligatoire. Puis les hommes en vue, aussi bien que les collectivités nationales, ont marqué à cette réforme sociale la même indifférence que les journaux. En un mot, on a complètement négligé d'éclairer le peuple, de le pousser à exprimer énergiquement sa volonté et ainsi de mettre fin à l'insupportable inégalité créée par la loi de recrutement en vigueur.

Enfin, il faut l'avouer, le corps des officiers n'a pas agi non plus de façon à faire entendre à la nation la voix de la sagesse : cantonné dans le domaine de son activité routinière, évitant tout ce qui pourrait porter atteinte à la tradition, il se contente de vivre au jour le jour et pense trouver quelque consolation en se bornant à formuler d'innombrables critiques, dont il est le premier à reconnaître la parfaite inutilité.

C'est ainsi que les années passent, que les vrais patriotes constatent, avec douleur, combien peu nous a profité la terrible leçon de 1898 et que nous avons encore une armée animée du vieil esprit d'antan, mal organisée, plus mal outillée et trop faible pour pouvoir contempler l'avenir avec tranquillité.

Et cependant la France et l'Angleterre ont signé le traité que vous savez, pas lequel ces deux puissances règlent le sort de l'empire marocain, sans se soucier le moins du monde de nos droits séculaires sur cet Etat pourri;

elles paraissent ignorer jusqu'à notre position géographique, et notre situation sur la côte septentrionale de l'Afrique et nos victoires de 1860... Tout cela est triste, fort triste...

* * *

Le médiocre enthousiasme de la plupart de nos législateurs pour le projet du service militaire obligatoire faisait augurer un accueil semblable aux autres projets déposés par le général Linarès, et justifiés par son désir de réaliser cette année même la partie de son plan de réforme compatible avec les conditions du budget pour 1904. Ces réformes partielles comportaient la création d'un grand état-major et d'une inspection générale d'instruction militaire, la réorganisation des conseils supérieurs de l'armée, des formations actives et de réserve; il était également question d'établir enfin l'unité de recrutement des officiers par la création d'un grand collège militaire.

Toutes ces réformes n'exigeaient qu'une augmentation de 378 000 pesetas sur le total des crédits disponibles pour le courant de cette année. Mais, comme nos députés sont convaincus que leur mission est de s'assembler à là seule fin de faire étalage de leur verbosité aussi inféconde que déplacée, le projet portant les susdites réformes n'a pu être mis à l'ordre du jour avant l'ajournement de la Chambre.

Celle-ci ne reprendra son travail (si l'on peut donner ce nom à un labeur si stérile) que dans la seconde quinzaine de ce mois-ci. Mais au bout de quelques séances remplies, soyez-en sûrs, de discours déclamatoires tendant à prouver qu'au parti auquel n'appartient pas l'orateur revient toute la responsabilité du misérable échec de nos visées au Maroc, nos législateurs, trouvant la chaleur, à Madrid, insupportable et ayant suffisamment goûté les charmes de quelques rencontres tapageuses, s'en iront ailleurs chercher le frais et le repos. A la fin d'octobre, la comédie sera reprise et, si une crise ministérielle ne se produit pas avant, l'année prendra fin sans qu'un nouveau budget ait été approuvé : alors le budget actuel sera reporté pour 1905 et c'en sera fait une fois de plus de nos espérances d'une amélioration des institutions militaires.

Cependant, après les colonies, le Maroc, et après le Maroc... Mieux vaut parler d'autre chose.

* * *

Cette année, comme l'année passée, la cérémonie de la prestation, par les recrues, du serment au drapeau, a été célébrée dans toutes les garnisons, en dehors de la caserne et devant les représentants de tous les corps civils, invités à cette belle et patriotique fête militaire. Partout, on y a fait assister aussi les élèves des écoles et la foule n'a pas manqué d'accourir, attirée par la beauté du spectacle. Il faut se réjouir de ces manifestations qui, forcément, doivent augmenter la popularité de l'armée et contribuer à

l'éducation nationale. Il me semble cependant que l'on force quelque peu la note théâtrale dans la manière de faire prêter le serment à nos recrues. A Madrid, par exemple, où la cérémonie a revêtu un éclat tout particulier par le fait que le roi et sa famille, le gouvernement et les conseils de la nation y ont assisté, quelqu'un a fait la remarque assez étrange qu'on voyait plus de prêtres que de recrues, ce qui veut dire que cette prestation ressemblait beaucoup à l'un de ces services pompeux du culte catholique où la beauté de la forme captive davantage l'attention que l'idée qu'ils symbolisent.

Pour réveiller le sentiment réfléchi et raisonné que doit produire la vue du drapeau dans le cœur du soldat, il est besoin de quelque chose de plus que la puissance suggestive d'un spectacle théâtral, surtout quand il s'agit d'un peuple aussi épris de ce qui frappe l'imagination que le peuple espagnol.

C'est pourquoi, sans nier les effets bienfaisants de la cérémonie en question, d'aucuns attachent plus d'importance au labeur d'éducation que se sont imposé quelques chefs de corps, suivant en cela l'exemple de la France et de l'Italie; l'instruction donnée aux soldats illettrés, les conférences sur des sujets variés et utiles, enfin l'enseignement agricole seront, à mon avis, bien plus féconds que l'empreinte la plus forte gravée dans l'esprit de nos recrues par la mise en scène la mieux réussie.

* * *

La cérémonie de la prestation du serment par les recrues de la garnison de Madrid a été encore embellie par celle de la décoration du drapeau du bataillon de marche de Porto-Rico, organisé pour la campagne de Cuba et licencié après la guerre. Le roi lui-même a attaché au glorieux drapeau de ce bataillon et en présence des survivants de l'unité, la cravate de l'ordre de Saint-Ferdinand, la décoration espagnole la plus distinguée et qui ne se donne que pour des actions héroïques : or, c'en fut une vraiment que la défense de Las Lomas de San Juan, le 1^{er} juillet 1898, à l'attaque de Santiago par les Américains.

Vous n'ignorez pas qu'à Santiago le général Linarès, alors chef supérieur de cette place, ne disposait que de 3000 hommes à peine, minés par les fièvres et les privations de toutes sortes; quelques-uns même durent sortir de l'hôpital pour faire le coup de feu, lors de l'attaque du général Schafter, à la tête de 15 000 hommes, et de Calixto Garcia, commandant 4000 insurgés.

Les hauteurs de San Juan formaient une bonne ligne de défense devant Canosa, la clef militaire de Santiago. La position de Caney flanquait les hauteurs, à gauche, et ses défenseurs devaient se mesurer avec la brigade du général Lauton, tandis que Schafter, avec le gros de ses troupes, se proposait d'attaquer le front de la position des Espagnols. La première ligne défensive n'était occupée que par deux compagnies du bataillon de Porto Rico,

une compagnie du bataillon de Talavera et deux pièces d'artillerie de montagne; ces forces étaient commandées par le brave colonel Baquero. Le général Vara de Rey dirigeait la défense du Caney et n'avait sous ses ordres que quatre compagnies du régiment de la Constitution.

Pendant toute la journée du 1^{er} juillet, la puissante artillerie de l'assailant ne réussit pas à ébranler la résistance de cette poignée de braves. Vara de Rey et Baquero, qui tous les deux tombèrent héroïquement ce jour-là sur le champ de bataille, soufflaient à leurs hommes l'enthousiasme et le mépris du danger. Ce ne fut qu'à la nuit, après avoir vu tomber presque tous les officiers et avoir supporté, pendant de longues heures, les paquets de mitraille, la pluie d'obus et la grêle de balles de l'ennemi, dont les pertes furent du reste terribles, que le groupe des héros encore debout, à San Juan, se replia sur Canosa où, avec les défenseurs de ce point, ils tinrent encore bon et arrêtaient la marche des Américains. Le général Linarès était blessé et son successeur, le général Toral¹, cédant à des influences déprimantes, démoralisé par les circonstances, sans espoir de secours et surtout ignorant la situation plus que difficile dans laquelle l'énergique résistance des Espagnols avait placé les troupes américaines, signa la capitulation de Santiago de Cuba et du même coup la défaite d'une vaillante armée non vaincue, qui ne demandait qu'à combattre. En évacuant le pays qu'elle avait arrosé de son sang pour défendre une administration corrompue et les turpitudes d'hommes aussi stupides que méchants, elle eut le droit de relever fièrement la tête; elle fut la victime expiatoire de fautes et de méfaits qu'elle n'avait pas commis.

Permettez à votre chroniqueur de consacrer, dans cette *Revue*, un souvenir ému aux braves soldats qui périrent dans la brousse, pour l'honneur du drapeau rouge et jaune...

Honneur à eux et honneur à tous ceux dont les brillants faits d'armes permettent de trouver quelque consolation dans le désastre où sombrèrent nos colonies! Parmi eux, sont les hommes du bataillon de Porto-Rico et les survivants du détachement de Baler, une poignée de chasseurs qui, sous le commandement du capitaine Las Morecas et des lieutenants Zayas et Martin Cerezo enfermés dans l'église du village de Baler, résistèrent pendant plus d'une année, au siège et aux attaques de milliers d'insurgés philippins.

L'Espagne avait, depuis longtemps, signé l'acte de renoncement aux îles Philippines, lorsque obéissant aux ordres formels de chefs dûment accrédités, le lieutenant Martin Cerézo consentit à ouvrir les portes de l'église de Baler, dans laquelle deux officiers de l'héroïque garnison avaient reçu la sépulture. Les cendres de son chef, le capitaine Las Morenas, viennent d'être appor-

¹ Ce général, atteint d'aliénation mentale, à la suite des événements de Cuba, attend son dernier jour dans une maison de santé.

tées en Espagne et ce transfert a donné lieu à une cérémonie militaire des plus solennelle et touchante.

* * *

Une des missions militaires que nous avons envoyées sur le théâtre de la guerre d'Extrême-Orient est arrivée au quartier général de l'armée russe ; elle se compose du marquis de Mendigorea, colonel d'infanterie, et du capitaine de cavalerie de la Gerda. Le premier est un brillant officier, dont le titre nobiliaire rappelle une mémorable bataille gagnée par son oncle, le général Cordova, lors de la première guerre carliste. Le marquis de Mendigorea a été attaché à plusieurs ambassades, il a également fait un stage dans un régiment de la garde allemande et, en dernier lieu, a commandé le régiment d'infanterie del Rey, n° 1.

Le capitaine de la Gerda était, lorsque la guerre a éclaté, attaché militaire à notre ambassade auprès du tzar et est également un officier très distingué.

* * *

Puisque j'ai fait mention de la guerre russo-japonaise, permettez-moi le plaisir de vous signaler, parmi les nombreuses bibliographies que ce conflit a fait éclore, une très intéressante plaquette de 47 pages, dans laquelle l'auteur, le capitaine d'état-major Figueras, résume de main de maître les antécédents de la rupture entre le Japon et la Russie et les conditions géographiques, économiques et militaires des belligérants.

Le capitaine Figueras est affecté à la section historique du dépôt de la guerre. Sous la compétente direction du lieutenant-colonel Tenorio, un des officiers les plus brillants de notre corps d'état-major, elle est à même d'être parfaitement au courant des opérations de la guerre actuelle.

Voilà pourquoi l'auteur de la plaquette que je viens de vous signaler parle en connaissance de cause, s'appuyant sur des documents d'une extrême valeur. Cette circonstance et le talent du capitaine Figueras font de son travail une excellente contribution à l'étude de la campagne russo-japonaise. Je suis heureux de l'en féliciter.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Derniers échos des manœuvres. — L'artillerie de côte. — Le nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Création d'une Ecole d'équitation. — Menus faits.

Dans ma dernière chronique, je vous faisais part de certaines observations auxquelles avaient donné lieu les manœuvres, très instructives au

point de vue des milices, de West Point et de Fort Riley. Depuis lors il a paru sur ce sujet dans la presse militaire un grand nombre de critiques diverses, dont je crois devoir résumer ici les plus importantes. On s'accorde à reconnaître que les gardes nationales, pour retirer le maximum de bénéfice possible des exercices d'automne, devraient être embrigadées avec les réguliers, au lieu de former des brigades par Etat dans les divisions de manœuvre. Au pis aller, on devrait amalgamer, dans une même brigade, des régiments d'Etats différents, et toujours sous le commandement d'un officier général de l'armée régulière.

D'autre part, il y aurait lieu de décourager la formation par les Etats, de régiments de marche créés pour la durée de ces exercices. Ce sont les unités, non les individus, qu'il s'agit d'instruire; et ce résultat n'est pas atteint avec le système des *provisional regiments*, licenciés dès que les opérations sont terminées. Toutefois la question, ici, est complexe : elle se greffe sur celle, bien plus grave, du recrutement même de la garde nationale. Si les autorités militaires des diverses républiques de l'Union éprouvent parfois des difficultés à réunir quelques compagnies pour les grandes manœuvres, c'est le plus souvent parce que les employeurs civils des miliciens s'opposent à ce que ceux-ci s'absentent du bureau ou du magasin pour se rendre au camp. Il paraît que dans nombre de cas les gardes nationaux ont dû céder devant une menace de destitution ou de renvoi immédiat. Aussi arriva-t-il que non seulement il fallut composer pour la circonstance des unités de marche prélevées sur l'ensemble des milices de l'Etat, mais encore les chefs de corps eurent à combler les vides, au dernier moment, par des recrues enrôlées à la hâte. Beaucoup de compagnies étaient ainsi encombrées d'hommes absolument ignorants des rudiments du métier et qui étaient une source de troubles continuels dans les mouvements et les marches. Certains officiers généraux demandent qu'il soit interdit aux Etats d'envoyer aux manœuvres des miliciens ayant moins de six mois de service. Plus efficace serait la mesure réclamée par le capitaine W. H. Johnston, du 16^e d'infanterie, dans le *Journal Military Service Institutions* de février dernier et qui consisterait à rendre passible des tribunaux tout patron renvoyant un employé pour le seul motif que ce dernier a participé aux manœuvres.

Il saute aux yeux, également, que dans leurs camps respectifs, avant les exercices d'automne, les gardes nationales devraient pratiquer à fond le service en campagne. On a pu voir, notamment au bivouac, combien les intempéries, les retards, les mille riens imprévus dont est parsemée l'existence du soldat dans ces conditions, bouleversent les miliciens, qui perdent leur temps en discussions futiles et en récriminations au lieu d'agir.

Nous voyons en outre revenir sur le tapis — qui s'en étonnerait? — la fameuse question de la chaussure. Je n'y reviendrai que pour mentionner le

désir exprimé par la majorité des officiers, que les Etats respectifs donnent à chaque milicien, au moment de son incorporation, une paire de souliers dont l'usage serait restreint aux manœuvres et, naturellement, au cas de guerre.

Sous le rapport de la discipline, il y a unanimité : elle est bonne sur le terrain, médiocre au camp ou en marche, les traînards abondent surtout pendant les premiers kilomètres. On comprendra qu'un service de police plus sévère soit nécessaire, en présence de faits comme les deux suivants : lors d'une revue, il fut possible de constater parmi les spectateurs la présence d'un millier environ de miliciens qui s'étaient exemptés d'office de cette prise d'armes ; enfin, au moment de la dislocation, un régiment refusa net de s'embarquer dans les wagons qui lui avaient été assignés, ne les trouvant pas suffisamment confortables. De tels incidents en disent plus long que des dissertations sur l'esprit des milices actuelles.¹

La location de terrains de manœuvres pour 1903 a coûté à l'Etat D. 5568. Les dépenses totales pour ces exercices se sont élevées à D. 372 572, dont D. 193 250 pour les milices.

* * *

A propos de la milice, les derniers rapports font ressortir les différences criantes qui existent entre les divers Etats en ce qui concerne le budget militaire. Nous y voyons, par exemple, que quatorze républiques du Sud ne dépensent que 16 dollars (80 francs environ) par milicien et par an, alors que 45 dollars sont généralement considérés comme absolument indispensables au bien du service. D'autre part, ce n'est guère que dans les Etats du Centre-Ouest que le gouvernement participe régulièrement aux frais de construction des *armories* (quartiers ou halls à manœuvres) de leurs gardes nationales.

Ajoutons que les effectifs de toute la milice organisée s'élevaient, d'après les derniers recensements, à 118 259 hommes répartis ainsi qu'il suit :

Sapeurs	1,045.	Artillerie de côte	2,828.
Infanterie	101,537.	Artillerie de campagne.	4,707.
Cavalerie	4,951.	Signaleurs	834.
		Infirmiers	1,206.

On voit par ce tableau que l'artillerie de position n'atteint pas trois mille hommes. Les milieux militaires discutent beaucoup en ce moment la question de savoir si cet effectif est suffisant pour assurer un deuxième *relai*, dans toutes les batteries de côte, au personnel chargé du maniement des

¹ Déjà en 1898, lors de la levée du camp de Montauk (New-York), un colonel de milices avait bouleversé tout le plan de transport et causé d'énormes délais en refusant de prendre, avec ses hommes, un train qui ne pouvait pas amener directement toutes les compagnies à leurs villes respectives.

pièces. Les réguliers n'y peuvent constituer qu'un relai et il serait assez logique de compter sur la garde nationale pour relever ceux-ci. Les seules troupes de cette arme existant dans la milice sont le 13^e New-York (1200 h.), le 1^{er} Heavy Artillery de Massachusetts; un bataillon de quatre compagnies en Connecticut et un autre de même force en Californie. Mais certains indices permettent actuellement d'espérer que d'autres Etats côtiers, Rhodes Island, la Caroline du Sud, la Georgie et le Mississipi, se décideront avant peu à créer des batteries à pied, soit en les formant de toutes pièces, soit, ce qui serait plus pratique, en transformant en artillerie quelques unités d'infanterie.

* * *

On pousse activement, aux Etats-Unis, la transformation du matériel d'artillerie de campagne. Il y a bien longtemps que la question du tir rapide pour les pièces mobiles préoccupe les constructeurs américains. Dès 1890, en effet, le capitaine Crozier, aujourd'hui général, fit les plans d'un affût hydraulique à trois cylindres pour Howitzer de 7 pouces; et en 1898, malgré la défaveur avec laquelle cette sorte de mécanisme était regardée par les artilleurs, on essaya un affût de campagne supprimant le recul. En 1902, autre expérience avec un modèle dit « de l'Ordnance Department à court recul ». Mais après bien des tâtonnements, on s'arrêta à un autre type, dit « à long recul », muni de deux freins hydrauliques placés un de chaque côté de la pièce.

A l'heure actuelle, voici quel est en résumé la situation.

1^o La nouvelle pièce de 3,2 pouces, qui est due au capitaine Lewis et a une certaine analogie avec le modèle français, a été adoptée après deux années d'expériences et de préférence aux types Wickers et Ehrardt. Elle porte le nom de « modèle du Comité de l'Ordnance », et est fabriquée en partie à l'arsenal de Watervliet (N. Y.). Toutefois, comme l'outillage de cet établissement est insuffisant et que d'autre part il n'a pas été possible d'obtenir de l'industrie privée américaine l'assurance d'une prompte livraison, l'administration a dû commander une cinquantaine de pièces en Europe. Les détails de construction sont tenus secrets pour le présent.

2^o Le matériel qui est fabriqué à l'arsenal de Rock Island (Illinois) est de l'invention du capitaine G. W. Burr, de l'Ordnance Department. Il est impossible de divulguer, actuellement, les particularités de la construction des affûts et des caissons; aussi les renseignements que j'ai été à même de me procurer sur ce sujet le *Journal of United States Artillery*, soit ailleurs, et ceux qui m'ont été fort obligeamment fournis par l'inventeur lui-même, ne sauraient avoir qu'un caractère assez vague.

L'affût est muni de boucliers, à peu près semblables à ceux du modèle français; le recul de la pièce, sur cet affût, est de 44 pouces, soit 1^m15 environ.

Le caisson sera pourvu d'un bouclier dont la disposition est tenue secrète. Il paraît cependant que la protection offerte par ledit caisson n'est pas analogue à celle du caisson français; les constructeurs américains considèrent en effet la méthode française comme extrêmement incommode et ont tâché de remédier à ses inconvénients.

Comparé avec le matériel ancien de 3 pouces, le nouveau matériel présente une amélioration évidente, tant au point de vue de la légèreté qu'à celui de la quantité de munitions transportées par la batterie.

* * *

Parmi les innovations survenues depuis ma dernière chronique, citons la création d'une Ecole militaire d'équitation, à Fort-Riley, au Kansas. C'est la première institution de ce genre qui ait jamais existé en ce pays. Je reviendrai plus tard, s'il y a lieu, sur son fonctionnement, car elle n'est encore qu'à l'état embryonnaire. On semble s'être inspiré, au moins pour son organisation, des errements de l'école française de Saumur.

La maréchalerie et l'art vétérinaire jouent un rôle important dans le programme des études de la nouvelle *School of Equitation*. Soit dit en passant, on s'attachera à y familiariser les élèves avec les modèles de selles employés en Europe, afin d'éviter des désagréments aux officiers désignés pour suivre les manœuvres ou opérations militaires des contrées transatlantiques.

* * *

Sur la recommandation de l'état major général, le Ministre de la Guerre vient de rétablir le groupement des divers *Departments* ou circonscriptions militaires, en divisions sous le commandement de majors généraux. Il y aura désormais quatre divisions (Atlantic, Northern, Pacific, South-Western) avec quartiers généraux, respectivement, New-York, Saint-Louis, San-Francisco et Ocklahoma City. Les titulaires sont les généraux Corbin, Bates, Mc Arthur et Sumner. Cette réforme était réclamée depuis longtemps, dans un but de décentralisation et aussi pour se rapprocher autant que faire se peut de l'organisation probable du temps de guerre.

Notons enfin qu'en prévision de complications avec les Etats-Unis de Colombie, les 9^e et 16^e d'infanterie ainsi que la 28^e batterie (de montagne) ont été éventuellement désignés pour former le corps d'occupation de l'isthme de Panama.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Au Ministère de la Guerre. — L'honneur d'un officier. — Au Comité de l'infanterie. — L'instruction des troupes : les grandes manœuvres. — Quelques publications.

Le général André a quitté sa villégiature d'Arcachon, et il est venu reprendre la direction des affaires de son département. Sa santé est meilleure qu'on ne le disait. Il s'est guéri très vite de la congestion pulmonaire dont il souffrait au commencement de mars.

Pendant son séjour au bord de la mer, il a eu à s'occuper du colonel Marchand, encombrant personnage qui se croit quelqu'un parce que les circonstances ont fait de lui quelque chose. C'est un officier vigoureux, énergique; mais il ne paraît décidément pas au niveau du rôle que l'incident de Fachoda lui a taillé... et que la politique a cherché à exploiter. Poursuivi par on ne sait quelles ambitions et quelle monomanie, il ne cesse de se plaindre de n'avoir pas la place qui convient au héros qu'il est, et il verse ses doléances dans les journaux sans y être autorisé. On sait que les publications non autorisées sont considérées par nos règlements comme des actes d'indiscipline. Le Ministre a donc profité de l'occasion pour infliger au colonel Marchand trente jours d'arrêts, à l'issue desquels le héros rendra son sabre. L'opinion publique a accepté sans protestation qu'on frappât sévèrement celui qui naguère était son favori. Il s'est mis dans son tort : tant pis pour lui. Et voilà comme les réputations se font et se défont. Elles se refont de même, et il n'est pas impossible que la politique remette sur la scène celui qu'elle vient de faire tomber dans le troisième dessous. Sa carrière n'est pas encore finie.

D'autres actes d'indiscipline se sont produits. Pour se dérober à l'obligation de faire respecter la loi sur les congrégations, certains officiers dont cette loi blesse les sentiments religieux ont invoqué des prétextes que le Conseil de guerre n'a pas reconnus valables. En conséquence, ils ont été condamnés. Mais, comme ils ont interjeté appel et que le jugement a été cassé, pour vice de forme, nous aurons une occasion de revenir sur ce qu'on a appelé l'incident de Ploermel.

* * *

Puisque j'en suis à parler du cabinet du Ministre, je vais vous dire un mot d'une brochure où il en est beaucoup question et qui n'est pas sans intérêt, encore qu'on la lise peu, car elle n'est pas, je crois, dans le commerce. Mais elle circule dans Paris et elle ne saurait être négligée, à cause

de ce qu'il y a d'émouvant dans le sujet qu'elle traite et qu'indique son titre : *L'honneur d'un officier*, à cause aussi du nom de l'auteur, lequel n'est ni plus ni moins que M. Bunau-Varilla, directeur du *Matin*, s'il vous plaît.

Il s'agit de M. Charles Humbert, ci-devant capitaine au 26^e bataillon de chasseurs à pied et officier d'ordonnance du général André, ministre de la guerre.

J'ai raconté, en son temps, comment celui-ci avait appelé celui-là à faire partie de son entourage. Je rappelle la chose en deux mots.

Dans un rapport sur le budget de la guerre, M. Camille Pelletan avait signalé en son temps la disgrâce qui avait frappé le lieutenant Humbert, coupable d'avoir dénoncé à ses chefs des prévarications commises par le sergent-major de sa compagnie. L'enquête faite par le commandant du bataillon avait démontré la connivence de ce sous-officier avec son capitaine. C'était donc ce dernier, en fin de compte, dont les agissements se trouvaient dévoilés par le fait du lieutenant Humbert, son inférieur. On ne le pardonna pas à celui-ci : on lui infligea des punitions ; on ne lui épargna aucune avanie ; on le mit en quarantaine. Et c'est pour réparer, autant qu'il dépendait de lui, cette iniquité, que le général André, arrivant au pouvoir, prit dans son cabinet le lieutenant Humbert et le nomma capitaine au bout de très peu de temps.

L'auteur réel de cet avancement se trouvait être M. Pelletan, député et journaliste. Sans son rapport, les faits que je viens de rapporter seraient restés inconnus : il les mit au jour, et c'est ce qui détermina le revirement de fortune de son protégé.

Celui-ci en fut-il grisé ? Se considéra-t-il comme le représentant en quelque sorte attitré de la probité intransigeante, ayant été quelque temps un martyr, victime de sa vertu ? Est-ce la reconnaissance bien naturelle envers son bienfaiteur et son « patron » qui le lança dans la politique ? Toujours est-il que « lorsque le *Matin* voulut contribuer à soustraire l'armée aux agitations créées par les nationalistes, en rendant pleine sécurité aux officiers républicains, ce fut au capitaine Humbert, puis, par son entremise, au général Percin, son chef direct, que je m'adressais, dit M. Bunau-Varilla, afin d'obtenir du cabinet toutes les communications militaires intéressantes. »

Car, soi dit en passant, le général André, qui s'était posé en ennemi farouche de la presse, qui affirmait qu'il ne voulait pas la connaître, eh bien ! tout comme les autres, il s'occupe d'elle, se préoccupe de ce qu'elle dit, et tâche de lui plaire. Il paraît qu'il ne s'est résigné qu'à contre-cœur, sur l'injonction formelle de M. Waldeck-Rousseau. Mais il semble y avoir pris goût, depuis, et, dans la plaquette que j'ai sous les yeux, on voit que les journalistes (pourvu qu'ils soient influents, bien entendu !) ont auprès de

lui leurs grandes entrées, et leurs petites. Ils vont le trouver et causent longuement avec lui (page 3). Il les fait demander lorsqu'il constate des erreurs dans leurs articles (page 16). Bref, il n'est pas l'homme indifférent et *impaxidum*, comme dit Horace, qu'on se figurait¹.

Mais ceci est une digression étrangère au sujet que j'ai à traiter. J'y reviens.

Nous avons laissé le capitaine Humbert servant d'agent de liaison du cabinet avec la presse. Il « s'appliqua de son mieux en toute occasion, à faire en sorte que ses camarades du service ou de la réserve trouvassent dans les colonnes du *Matin* tous les renseignements utiles, dont la publication, d'autre part, n'offrait aucun inconvénient ».

Cette situation le mettait en rapport avec le monde politique et je me suis laissé dire qu'il en profita pour se plaindre plus d'une fois de la tiédeur républicaine de son ministre. Pour des raisons diverses, que ce n'est point le lieu d'exposer, celui-ci trompa plus d'une fois les espérances de ses amis par des actes qui démentaient ce qu'ils croyaient savoir de ses opinions politiques. Il se montra plus modéré que son entourage immédiat, sinon même — en certain cas — réactionnaire. Des officiers qui passaient pour ses conseillers n'étaient pas sans en souffrir. On était porté à les accuser de manquer de ferveur ou d'influence. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils aient cherché à se dérober à cette responsabilité en répudiant toute solidarité avec leur chef.

— « Humbert se croit plus ministre que moi », disait le général André. Aussi voulut-il se débarrasser de ce collaborateur qu'il avait fini par trouver gênant. Les intrigues qui avaient précédé la formation du ministère Combes lui en fournirent l'occasion ou le prétexte. Maintenu à la tête de son département, il annonça au capitaine Humbert qu'il allait l'envoyer quelque part, en province, loin de ce Paris où il connaissait trop de monde, où il était trop influent. — Mais la raison, la vraie raison ? — « Vous voulez une explication : eh bien ! sa tête me déplait, là ! *Nasus mihi displicuit suus !* »

M. Bunau-Varilla ne trouva pas le motif suffisant ; M. Combes, non plus. M. Pelletan avait, dans le nouveau cabinet, le portefeuille de la marine : il prit parti pour son protégé contre son collègue et ancien ami, lequel dut céder en fin de compte.

Mais les circonstances lui fournirent une revanche.

Le général Faure Biguet, gouverneur militaire de Paris, vint se plaindre au ministre d'être contrecarré par le cabinet dans l'exercice de son autorité.

¹ On s'explique, après ceci, les facilités qu'il a données au *Matin*, à la grande surprise de bien des gens, pour organiser le grand concours de marche militaire qui doit avoir lieu dans quelques jours et dont on peut dire que, au point de vue professionnel, la nécessité ne se faisait pas impérieusement sentir.

Il avait appris qu'un soldat, élève du Conservatoire, ne faisait aucun service à son régiment, et que, par contre, il jouait tous les soirs dans un théâtre. Il lui fit défense de continuer et pour le soustraire à la tentation l'envoya à Versailles. Le « cabinet » prescrivit le retour de ce soldat dans un régiment de Paris. Le général Faure Biguet s'inclina... sans s'incliner : il envoya le dit soldat à la portion principale du dit régiment, laquelle est en province. Nouvelle intervention du « cabinet » : le militaire en question restera à Paris, sera dispensé de tout service et viendra tous les jours au ministère à titre de secrétaire auxiliaire.

Cette fois, la moutarde monta au nez du gouverneur militaire de Paris. Il alla trouver le général André et lui demanda une explication.

L'examen des papiers qu'il avait apportés montra que la résistance à ses ordres était le fait du capitaine Humbert, et celui-ci fut mis en demeure de rejoindre un régiment. Il refusa, donna sa démission et... fut nommé percepteur à Vincennes. Ce que voyant, le ministre, à son tour, donna sa démission. Ce fut même M. Bunau-Varilla qui se chargea de l'« étrange commission » de la transmettre au président du Conseil.

M. Combes la refusa et annula la nomination à Vincennes de l'ex-capitaine Humbert, lequel fut envoyé à Caen. Il est, depuis, revenu dans la banlieue de Paris, où il est encore actuellement.

Mais, entre temps, deux incidents ont eu lieu, qui, à des titres différents, méritent d'être mentionnés.

C'est, d'une part, l'attitude du général Percin qui couvrit son subordonné, affirmant que celui-ci n'avait fait qu'obéir à ses instructions, lui manifestant, dans sa disgrâce, une inaltérable estime et une affection fidèle, reprochant au général André d'abandonner un officier qui s'était dévoué corps et âme à sa politique et à sa personne. (Il est bien entendu qu'ici encore, je cite textuellement.)

D'autre part, on raconta au ministre, quand son officier d'ordonnance eut quitté l'uniforme pour devenir fonctionnaire des finances, qu'il avait, comme sous-officier, été soupçonné d'un vol sur les fonds de l'ordinaire. Naturellement, l'infortuné percepteur ne se douta pas de cette accusation. Le général André se contenta de dire, à plusieurs reprises : « Quand les gens sont partis, les langes se délient, et on en apprend quelquefois de belles ». Il fallut un hasard pour que l'intéressé fût mis au courant. Et alors il n'eut pas de peine à prouver qu'il avait été victime d'une confusion : c'était un de ses homonymes qui s'était rendu coupable du détournement en question, ou qui, du moins, en avait été accusé. Accusé fort à tort, sans doute, car il est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de chef de bataillon.

C'est pour dissiper toute trace de cette légende calomnieuse, que M. Bunau-Varilla a pris la plume. Je n'hésite pas à m'associer à sa protestation : car, si je crois n'avoir pas eu personnellement à me louer du capitaine Hum-

bert, je ne saurais admettre qu'on l'écrase sous des on-dit terribles et que n'appuie aucune preuve. J'ai toujours réclamé le grand jour pour les attaques du genre de celles dont il est l'objet : je ne cesserai de le réclamer.

*
* * *

Le général Percin n'est toujours pas remplacé dans ses fonctions de chef de cabinet. En novembre dernier (page 859), je disais qu'il les conserverait jusqu'à achèvement des « tableaux ». J'ajoutais que sa succession était peut-être réservée à un colonel breveté dont les deux ans de stage réglementaire finissent ce mois-ci. Je ne sais si mes pronostics se réaliseront sur ce point; mais il est certain que le général Percin, tout en ayant quitté son appartement de la rue Saint-Dominique et tout en ayant pris le commandement effectif de la 7^e division, continue à diriger le cabinet militaire du ministre. Au surplus, la publication intégrale des tableaux n'est pas terminée : il reste encore à faire paraître celui de la médaille militaire.

En même temps que de l'élaboration de ce tableau et de la direction du cabinet et du commandement de sa division, le général Percin s'occupe activement des questions vitales de l'infanterie : entre autres, du tir et du havresac. Il vient de faire changer l'orientation donnée à l'enseignement du tir, en appelant à la tête de l'Ecole normale du camp de Châlons un officier imbu de ses théories, théories que je ne tarderais pas à vous exposer : mais le moment n'est pas encore tout à fait venu pour que je vous en parle.

Il est également prématuré de donner des précisions sur la solution du problème du havresac. Tout ce que j'en peux dire, c'est que cette solution, si elle est adoptée, sera singulièrement hardie et neuve.

L'épithète de « neuve, » qui vient sous ma plume, me remet en mémoire un mot de Giboyer dans la comédie d'Emile Augier. Quelqu'un faisant l'éloge d'un prédicateur en ces termes : « Il a eu sur la charité des idées si touchantes, si nouvelles! » Giboyer murmure : « A-t-il dit qu'il ne faut pas la faire ? »

Eh bien, certains officiers pensent que la manière la plus radicale d'alléger le havresac, c'est de le supprimer. Voilà qui s'appelle n'y pas aller par quatre chemins. Toujours est-il que ce problème soulève d'ardentes discussions. Le Comité technique de l'infanterie a eu à examiner de nombreuses propositions, très diverses. Et la presse est pleine de controverses sur le même sujet. Je signale en particulier l'étude originale que le capitaine Chalençon a consacrée au chargement du soldat dans le *Journal des sciences militaires* (janvier et avril 1904).

*
* * *

Sous couleur de refondre son *Bulletin officiel* et d'en disposer méthodi-

quement les matières, le ministère de la guerre fait paraître, sans tambour ni trompette, des fascicules qui modifient complètement les règles en vigueur dans l'armée. C'est ainsi que dans le 3^e volume de l'« édition méthodique », relatif à l'instruction¹, nous trouvons quelques nouveautés digne d'être signalées. J'en ai dit un mot déjà, d'ailleurs, en tête de ma chronique de mars (page 220), mais en promettant d'y revenir.

Je m'exécute d'autant plus volontiers que j'ai la satisfaction de constater que j'obtiens enfin gain de cause sur plusieurs points.

Et, d'abord, en ce qui concerne les cantonnements. Je transcris :

Les cantonnements ne seront pas arrêtés à l'avance. Ils seront déterminés chaque jour d'après la situation tactique et la position probable (j'aurais dit, moi : d'après la position *réelle*) des troupes à la fin de la manœuvre.

Les municipalités, au lieu d'être prévenues qu'elles auront, à date fixe, à recevoir un effectif déterminé, seront simplement informées qu'elles *pourront avoir à cantonner des troupes* au cours des manœuvres.

Toute diligence devra être faite pour la répartition des cantonnements à l'issue de la manœuvre.

Je sais bien que ces bonnes dispositions sont gâtées par les mesures restrictives. J'ai souligné le mot « probable » qui n'indique que trop l'idée que le travail de répartition doit être fait par les états-majors avant la manœuvre, sauf à n'être communiqué aux troupes qu'après. Or, j'ai dit et je répète, que l'état-major ne peut arrêter son travail que d'après la situation qui existe à la fin du combat.

Je blâme également l'envoi au gîte, pendant le cours même de ce combat, des campements, accompagnés des cuisiniers et des voitures à viande.

Sans doute, ces mesures sont prises dans l'intérêt du bien-être du soldat². Souci louable. Mais enfin, les manœuvres sont une instruction destinée à préparer l'armée à la guerre. Or, déjà, elles ne préparent pas aux dangers du champ de bataille. Que restera-t-il si elles ne préparent pas davantage aux fatigues et aux privations ? Le désordre, la désorganisation, le décousu, l'imprévu, sont le caractère même de la vie en campagne. Or, on s'applique à procurer au soldat, au cours des manœuvres, une existence bien réglée et confortable. Sauf qu'on le fait marcher davantage, on s'efforce de transporter dans la vie qu'il mène en plein air ses habitudes de la caserne. J'estime que c'est une erreur. J'estime qu'on ne doit pas supprimer ce qui est dans la nature des choses, c'est-à-dire la confusion, les contra-

¹ La table alphabétique en est bien mal faite, fort incomplète et erronée.

² Ces exagérations de sollicitude vont à l'encontre de leur objet, puisque le § 76 charge les hommes de pommes de terre, de lard ou de saindoux et d'oignons pour qu'une arrivée tardive au gîte ne les prenne pas au dépourvu ! Décidément trop, c'est trop.

dictions, les empiètements, sauf à laisser du champ, dans ces conjectures difficiles, à l'initiative des chefs ¹.

Et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai toujours regretté que ces chefs fussent distraits par une leçon de tactique, donnée sous le titre de « critique, » de leur devoir de conducteurs d'hommes, et qu'ils fussent ainsi soustraits à l'obligation de prendre des décisions soit en l'absence d'ordres, soit en présence d'ordres contradictoires. La place du commandant d'une troupe est à la tête de cette troupe. Il n'a que faire de prendre place dans un cercle autour d'un général qui discourt plus ou moins congruement sur les opérations qui viennent d'avoir lieu ou à propos de ces opérations.

Et, à ce sujet, l'Edition méthodique renferme des prescriptions qu'on ne saurait trop approuver.

D'une part, elle proclame que la critique « sera, en principe, d'autant plus profitable qu'elle sera plus *pratique*, c'est-à-dire qu'elle s'appliquera plus exactement aux *faits observés*. » Et elle ajoute :

Le Directeur de la manœuvre s'efforcera donc, dans tous les cas, de suivre, aussi complètement que possible, le développement des opérations successives et il aura, pour cela, besoin de *la plus grande* activité.

D'autre part, il est créé, concurremment avec les arbitres et leurs adjoints, d'autres agents d'investigations et de renseignements : ce sont les *officiers d'information* qui n'ont pas, eux, à intervenir dans la conduite des opérations. Leur rôle consiste uniquement à observer et à rendre compte.

Enfin, tout en proclamant que la critique est « toujours *indispensable* pour faire ressortir les enseignements d'une manœuvre », on s'en... dispense lorsque les opérations prennent une certaine envergure, ou du moins on lui donne une forme autre que celle du monologue traditionnel.

Toutes les fois que les effectifs en manœuvre excéderont la valeur d'un corps d'armée, il sera, en général, difficile au directeur de réunir immédiatement, sur le terrain même, les éléments d'une critique *suffisamment documentée*.

Fréquemment, d'ailleurs, les officiers ne pourraient aisément être rassemblés en temps utile, et certain d'entre eux seraient exposés à de trop grands déplacements.

Il conviendra donc de remplacer, en principe, la critique verbale journalière par des notes écrites que le directeur fera parvenir dans la soirée, soit à l'ensemble des troupes, soit aux officiers particulièrement intéressés. Ces observations, généralement succinctes, se borneront aux critiques dont on devra immédiatement tenir compte dans les journées suivantes.

¹ A ce titre, je regrette le maintien des prescriptions limitatives relatives à la transmission des ordres (§ 5).

Le directeur de la manœuvre pourra réunir, en outre, les jours de repos, telles catégories d'officiers prenant part aux manœuvres qu'il jugera convenable, suivant les circonstances, pour faire verbalement l'exposé des opérations effectuées et présenter les observations d'ensemble auxquelles elles auront donné lieu.

Eh! Eh! Savez-vous que, sans avoir l'air de rien, c'est une véritable révolution dans nos mœurs militaires, cela? Aussi, je ne saurais me lasser de le dire, la lecture de l'Edition méthodique m'a causé une vive satisfaction.

J'y ai en vain cherché la phrase singulière que contenaient les *Prescriptions générales pour les manœuvres* du 22 avril 1901 :

Pour les revues de fin des manœuvres qui seraient *honorées* de la présence de M. le Président de la République, les officiers auront les gants blancs.

Ces revues elles-mêmes, elles ont du plomb dans l'aile, comme on dit. Et cela, non plus, je ne le regrette pas. Sans doute, il est spécifié, au § 33, que « les manœuvres se terminent *ordinairement* par une revue de(s) troupes. » Mais cette revue « n'est pas obligatoire. » En tous cas, on ne lui consacre pas une journée spéciale : « on *peut* » la lui consacrer dans les manœuvres de corps d'armées et d'armée, cette journée spéciale; mais dans les autres, non.

Autres progrès :

Je n'ai pas vu qu'on ait maintenu l'obligation pour les sous-officiers et soldats d'être rentrés dans leurs logements à 8 h. 30 du soir, au plus tard, obligation à laquelle il était bien souvent impossible de se soumettre.

D'autre part, des mesures très sages ont été prises pour la répartition de l'eau dans les localités où il y en a peu.

Enfin voici une recommandation toute nouvelle et excellente, que je réclamaï depuis longtemps :

La *préparation du cantonnement* sera faite avec toute la célérité possible, dans les conditions prévues par le service en campagne, et indépendamment de tout travail de *logement établi à l'avance par les municipalités*.

Cette préparation consistera uniquement dans une désignation de quartiers, rues ou maisons, affectés à chaque corps de troupe (et, dans l'intérieur des corps de troupe, à chaque sous-unité), *sans qu'il soit perdu de temps à tenir compte des lits ou logements disponibles*.

* * *

Quelques livres, dont je n'ai pas eu la place de parler le mois dernier, attendent une mention, à défaut de compte-rendu.

Et d'abord, je continue l'examen de ceux qui se rapportent aux événements d'Extrême-Orient.

Voici encore une de ces monographies comme celles que j'ai déjà citées, en disant qu'elles sont rédigées avec beaucoup de soin et publiées par la maison Berger-Levrault: c'est *L'armée et la flotte de la Russie*. Pour la brochure sur le Japon, qui fait pendant, on ne nous a donné que 64 pages qui nous ont coûté 75 centimes. Ici, nous avons 112 pages pour 2 francs; il n'y a pas précisément proportionnalité, mais enfin nous sentons bien au prix, au poids et au volume, que les forces militaires de la Russie sont supérieures à celles du Japon.

Nous verrons plus tard ce qu'elles sont à d'autres égards.

De la maison Chapelot, d'intéressants extraits du *Journal des sciences militaires*, notamment une étude sur les *Transports des troupes et du matériel de guerre par le chemin de fer transsibérien*; une autre sur *La Chine et les alliés*, le *Transsibérien*, par le capitaine Sauvage, de qui est déjà, sauf erreur, un assez gros volume, qui date de quatre ou cinq ans, *La Chine et l'expansion des grandes puissances en Extrême-Orient*.

Je resterai en Asie et je ne quitterai pas le *Journal des sciences militaires* en louant les « lettres d'un sergent » que ce périodique a publiées et qui viennent d'être tirées à part avec ce titre: *Le Tonkin pendant la conquête* (1884-1885).

Le narrateur de cette campagne, alors sous-officier, est devenu lieutenant d'infanterie de marine, puis il a quitté l'armée pour entrer au ministère de la guerre où il est attaché, si je ne me trompe, aux archives.

M. Frédéric Garcin — c'est son nom — a su écrire un livre de premier ordre, par la valeur de la pensée et la fermeté du style. J'ai plaisir à en recommander la lecture.

J'en dirai autant de *L'armée économique par l'avancement*, du capitaine Brun, ex-capitaine commandant au 7^e hussards. Certes, ce titre n'est pas très clair ni fort heureux. Mais le volume est plein de bonnes choses, et il en contient bien peu de mauvaises. Ce n'est point que j'approuve toutes les propositions de l'auteur et toutes ses idées. Il nous offre comme modèle, au point de vue de la mobilisation, le mode d'écartèlement de l'armée serbe, et j'avoue que je ne suis pas enthousiaste de la constitution de corps dans lesquels tout se quadruple, la section devenant compagnie, la compagnie devenant bataillon, le bataillon régiment,... et ainsi de suite jusqu'au point de fuite, comme disait mon professeur de perspective. Mais que de critiques justes, que d'observations pénétrantes! Et tout cela joint à un amour réel et manifeste de la profession.

Le Tapissier de Notre-Dame (c'est le maréchal de Luxembourg qu'on appelait ainsi, comme on sait,) a fourni à M. Pierre de Ségur la matière d'un livre très intéressant (Calmann-Lévy) auquel l'Académie vient de décerner le prix Gobert, de 9000 francs. J'ai déjà parlé de M. Pierre de Ségur en

juin dernier (page 503); mais il s'adresse aux historiens plutôt qu'aux militaires.

Ceux-ci ne trouveront rien à prendre, en dépit des apparences et du titre, dans *Grande garnison*, par le capitaine von Bargenegg (Paris, Charles Eitel), et guère plus dans *Artiflots* — ceci est, paraît-il, le sobriquet des artilleurs — bien que la couverture porte « Joies et tristesses militaires ». Auteur : O'Suli. Editeur : librairie illustrée. Valeur : quelconque, plutôt faible.

Enfin j'ai reçu de Marmande, imprimerie Jules Duchen, un *Recueil spécial d'arithmétique*, contenant un très grand nombre de problèmes et de questions théoriques, à l'usage des capitaines directeurs des écoles, des officiers chargés du cours de mathématiques, des candidats aux écoles militaires de Versailles, de Saint-Maixent, de Saumur et de Vincennes, des candidats aux emplois civils, etc., etc., etc. Ouf! L'auteur de cette longue énumération (et du *Recueil spécial*) est le lieutenant P. Derennes qui a déjà publié d'autres manuels destinés à ces mêmes catégories de militaires ou à des catégories analogues.

INFORMATIONS

SUISSE

Fonds Herzog.

Fortune au 1 ^{er} janvier 1903	Fr. 21,121 45
Intérêts.	Fr. 839 35
<i>Dépenses</i> : Allocation à la bibliothèque d'artillerie de la place d'armes de Frauenfeld pour l'année 1902-1903.	Fr. 200 —
Prix au capitaine A. Fornerod, à Winterthour, pour un travail de concours.	» 500 — » 700 —
En augmentation de la fortune	Fr. 139 55
Fortune au 31 décembre 1903.	Fr. 21,271 —

La Commission du Fonds Herzog invite les officiers que cela intéresse à profiter en 1904 des revenus de cette fondation; elle les informe qu'elle disposera éventuellement d'une somme totale de 500 fr., soit pour récompenser un travail dont le sujet, relevant du domaine de l'artillerie, est laissé au